

N<sup>o</sup> IV.

# CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

---

## RÉUNION EXTRAORDINAIRE

---

Séance du Dimanche 22 Février 1874

---

## PROCÈS-VERBAL

---

**SOMMAIRE :** Décret du Président de la République, reconstitution de l'Administration municipale. — Installation de la Municipalité, allocution de M. le MAIRE.

---

L'an mil huit cent soixante-quatorze, le Dimanche vingt-deux Février, à midi, le Conseil municipal de Lille, dûment autorisé et convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, à l'Hôtel-de-Ville.

*Présents :*

MM. CATEL-BÉGHIN, MEUREIN, VERLY, LEMAITRE, BRASSART, ED. DESBONNETS, CORENWINDER et DEBLON.

*Absents :*

MM. TESTELIN, LEGRAND, CASTELAIN, BOURDON, BOUCHÉE, MORISSON, BARON, RIGAUT, MASURE, J.-B<sup>le</sup> DESBONNETS, OLIVIER, SOINS, DUTILLEUL, WERQUIN, COURMONT, MARTEL, STIÉVENARD, CHARLES, DELMAR, MARIAGE, BONNIER, DÉLÉCAILLE, MEUNIER.

M. MEUREIN, Conseiller municipal, 4<sup>me</sup> inscrit au tableau, par empêchement de M. CATEL-BÉGHIN, 1<sup>er</sup> inscrit, et en l'absence de MM. TESTELIN et Pr<sup>e</sup> LEGRAND, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> inscrits, prend place au fauteuil du Président et déclare la séance ouverte. Il lit le décret ainsi conçu :

Le Président de la République Française,

« Sur la proposition de M. le Ministre, Secrétaire d'Etat au Département de l'Intérieur ;

« Vu les articles 1 et 2 de la loi du 20 janvier 1874 ,

DÉCRÈTE :

ARTICLE 1<sup>er</sup>.

« Monsieur CATEL-BÉGHIN, ANDRÉ-CHARLES-JOSEPH, est nommé Maire de la ville de Lille.

ARTICLE 2.

« Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret. »

Fait à Versailles, le 15 février 1874.

M<sup>al</sup> DE MAC-MAHON, DUC DE MAGENTA.

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE :

*Le Vice-Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,  
BROGLIE.*

POUR AMPLIATION :

Pour le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité,

*Le Chef du 1<sup>er</sup> bureau du Cabinet,*

FLEURY.

POUR COPIE CONFORME :

*Le Conseiller d'Etat, Préfet du Nord,  
Baron LE GUAY.*

Apres cette lecture, M. le Conseiller, Président, déclare M. CATEL-BÉGHIN installé dans les fonctions de Maire.

---

M. CATEL-BÉGHIN prend alors la présidence de l'assemblée et prononce l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

« Par décret en date du 15 de ce mois, Monsieur le Président de la République a reconstitué l'Administration municipale. Il m'a de nouveau appelé aux fonctions de Maire, en me donnant pour Adjoints nos collègues, MM. LEMAITRE et BRASSART.

« Bien qu'il m'en coutât de me séparer de collaborateurs que j'estime et avec lesquels j'ai entretenu les meilleures relations, j'ai considéré comme un devoir de répondre à l'appel fait par le Gouvernement à mon dévouement et à mon patriotisme. Dans les temps difficiles que nous traversons, nul homme de cœur n'a le droit de quitter le poste qui lui est confié. Les sympathies dont mes concitoyens veulent bien m'honorer, et dont je suis véritablement fier, me disent d'ailleurs que je puis encore être utile dans l'Administration de la Cité. Voilà pourquoi, Messieurs, j'ai accepté sans hésitation de continuer une magistrature que votre concours bienveillant, dont je réclame aussi la continuation, m'a rendu facile.

« Mon Administration n'a pas besoin de programme; vous connaissez tous ma règle invariable de conduite :

« Représentant du Pouvoir, je me considère comme le gardien de la loi et je me fais un devoir de la faire respecter partout dans son intégrité, donnant moi-même l'exemple de la soumission aux décrets souverains des mandataires du pays.

« D'autre part, représentant des intérêts de la Ville, je me voue sans réserve à leur défense, ainsi qu'au développement de nos institutions et de tous les éléments qui doivent faire de notre Cité l'un des plus grands centres d'industrie, de richesse et d'intelligence. Tous les intérêts sérieux, à quelqu'ordre qu'ils appartiennent, me sont également chers : J'ai été jusqu'ici et je veux continuer d'être le Maire de tous.

« Dans l'accomplissement de cette double mission, mes concitoyens pourront constater parfois mon insuffisance; ils ne trouveront jamais en défaut ni mon zèle, ni mon dévouement. »

---

M. LE MAIRE donne ensuite lecture des décrets de M. le Président de la République, en date aussi du 15 de ce mois, nommant MM. LEMAITRE GUSTAVE et BRASSART JULES, Adjoints au Maire; puis il les déclare installés dans leurs fonctions.

La séance est levée

CERTIFIÉ :

*Le Maire de Lille ,  
CATEL-BÉGHIN.*